



Révision du Plan Local d'Urbanisme

DOSSIER D'APPROBATION

3 Règlement

3.1. Pièce écrite

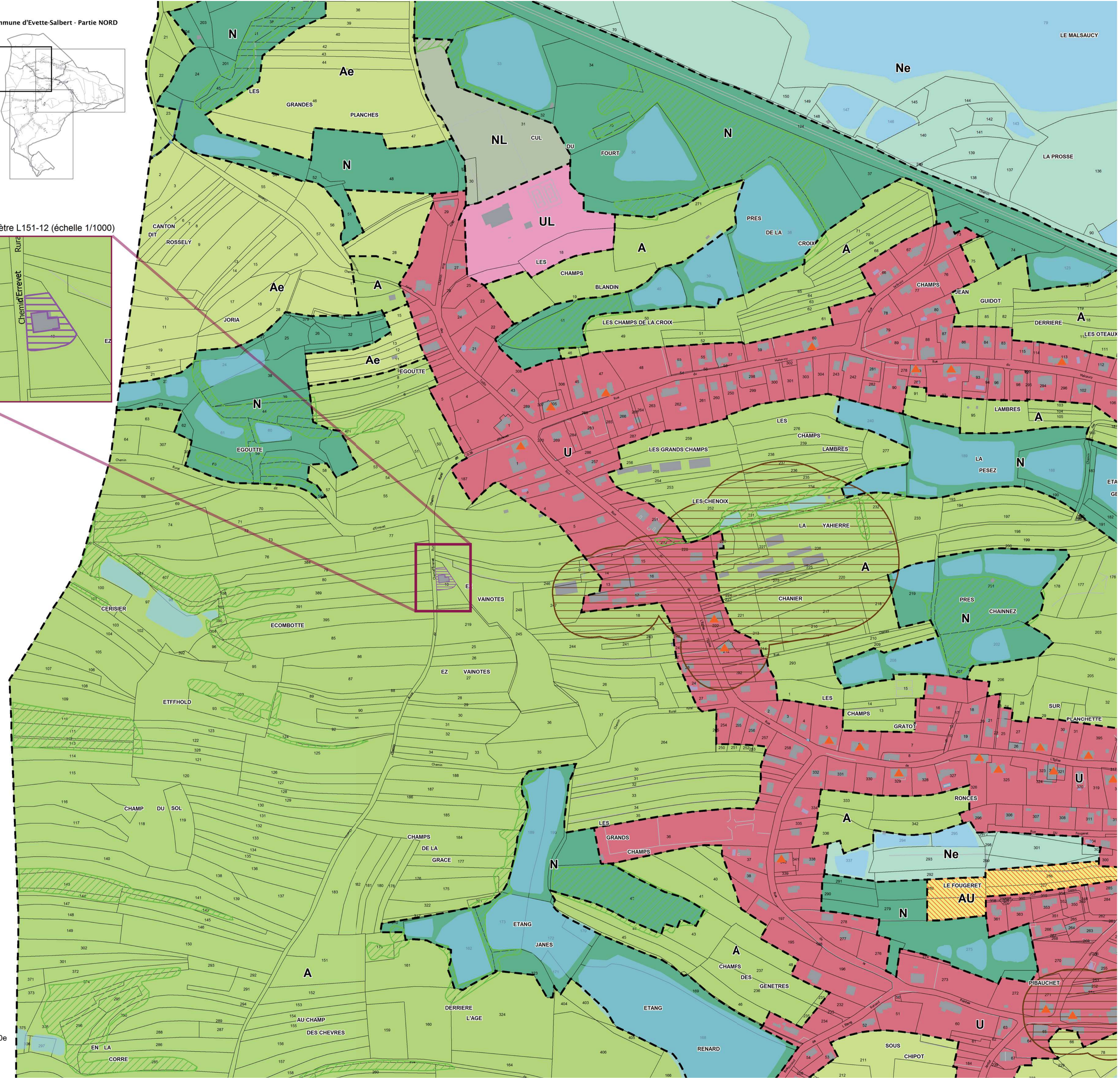
3.2. Plans de zonage  
1/2 500



Février 2019



Périmètre L151-12 (échelle 1/1000)



Légende

- Limite communale
- - - Limite de zone
- Zones urbaines**
  - U Zone urbaine
  - UL Zone d'équipements et de loisirs
  - UL.a Zone liée au site touristique du Malsaucy
- Zones à urbaniser**
  - AU Secteurs urbanisables à court terme :
    - Les champs Peltiers
    - Les Fougerets
    - Les Chenevières
- Zones agricoles**
  - A Espace agricole
  - Ae Espace agricole d'intérêt écologique
  - Ah Secteur de taille et de capacité limitées (L151-13 du Code de l'urbanisme)
- Zones naturelles et forestières**
  - N Espace forestier
  - Ne Espace naturel d'intérêt écologique
  - NL Espace naturel à vocation de loisirs
  - Np Espace naturel à vocation paysagère
- Prescriptions**
  - Corridors écologiques : éléments du paysage à protéger au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
  - Emplacement réservé (ER)
  - Numéro d'ordre de l'ER
  - Élément patrimonial (L151-19 et R151-41,3° du Code de l'urbanisme)
  - Périmètre de réciprocité (50m)
  - Limitation particulière d'implantation des constructions au titre de l'article L151-12 du Code de l'urbanisme
  - Secteurs "d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sectoriels"
  - Atlas des zones inondables du bassin de la Douce

Emplacements réservés

Référence au plan de zonage	Intitulé	Bénéficiaire	Superficie
1	Accès à la zone AU des Champs Peltiers	Commune	108 m <sup>2</sup>
2	Aire de stationnement	Département	1650 m <sup>2</sup>

